

---

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 422-2023 SUR LE TRAITEMENT SALARIAL DES ÉLUS

**Avis public** est donné par le soussigné, Simon St-Michel, greffier-trésorier, à tous les contribuables de Franklin à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2023 à 19 h 30 du Projet de règlement numéro 422-2023 portant sur le traitement salarial des élus, lequel est prévu pour être adopté, avec ou sans changements, à la séance régulière du conseil municipal du 6 mars 2023 ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Projet de Règlement n° 422-2023 – Règlement sur le traitement des élu.e.s. municipaux**

Ce règlement vise définir comment les élus sont rémunérés pour leur travail. La principale nuance avec le règlement de 2022 est que les élus ont décidé de renoncer dès 2023 à une augmentation et une indexation de leur traitement salarial.

Toute personne intéressée par ce Règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 1670, route 202 entre 8 h 30 et 16 h 30 ou le consultant sur le site Web de la Municipalité ([www.municipalitedefranklin.ca](http://www.municipalitedefranklin.ca)).

DONNÉ à Franklin, ce 10 février 2023



Simon St-Michel  
Directeur général et greffier-trésorier  
[dg@municipalitedefranklin.ca](mailto:dg@municipalitedefranklin.ca)

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 10 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 février 2023



Simon St-Michel  
Directeur général et greffier-trésorier  
[dg@municipalitedefranklin.ca](mailto:dg@municipalitedefranklin.ca)

---